

Pénurie

Evaluations

# ANALYSE

Devoirs

Partenariats

# FAPEO

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

## CITOYENS ! FAUT-IL CHANGER DE DÉMOCRATIE ?

David Lecomte

**Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL**

Rue de Bourgogne 48,  
1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : [secretariat@fapeo.be](mailto:secretariat@fapeo.be)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



## MOTS-CLEFS

Démocratie, politique, citoyens, participation, droits, élection, représentation, participation, délibération, mobilisation

Vivons-nous toujours en démocratie ? La démocratie représentative à l'occidentale avec ses députés, sénateurs, échevins, ministres, convient-elle pour gérer les problèmes actuels (crise sociale et économique, inégalités de plus en plus criantes, violences et montée des extrêmes, situation internationale dangereuse avec des guerres sur tous les continents, etc.) ? Et surtout, la démocratie saura-t-elle gérer les problèmes de demain à une heure où chacun sent bien que la civilisation arrive à un tournant de son histoire ? Si l'on en doute, le sujet de l'écologie au niveau mondial nous le rappelle immédiatement.

Le modèle dans lequel nous avons été élevés est de plus en plus remis en question et plus seulement par des politologues ou sociologues aux fins fonds de leurs bureaux universitaires mais bien par la population, cette entité un peu mythique que nos ancêtres appelaient « peuple », non pas avec mépris mais avec passion. La situation de ces peuples s'aggravant, ils s'interrogent légitimement sur le système qui préside à leur destinée. On leur avait promis qu'ils auraient leur mot à dire, mais ils se rendent bien compte maintenant que c'est de moins en moins le cas. Faut-il donc explorer d'autres pistes ? « D'autres pistes que la démocratie ? » allez-vous me répondre indigné. Non, mais il y a plusieurs formes de démocratie. On nous a tellement appris que notre système était le meilleur que nous en avons oublié l'un de nos droits démocratiques élémentaires : réfléchir à notre système politique. Car, même si, vous et moi, nous ne travaillons pas au 10 rue de la loi ou aux alentours du rond-point Schuman, n'oublions pas que nous sommes tous des hommes et des femmes politiques. Et si nous ne nous occupons pas de la politique, c'est la politique qui, tôt ou tard, s'occupera de nous.



# Table des matières

Introduction.....	3
La démocratie représentative : un système à bout de souffle ? .....	4
Une Histoire compliquée.....	4
Représentation et population : divorce en vue ?.....	6
Trouver d'autres voies démocratiques.....	9
Nos ancêtres les Grecs ou le mythe de la démocratie directe .....	9
La participation : réelle alternative ou phénomène de mode ?.....	13
Conclusion.....	17
Bibliographie.....	18

# INTRODUCTION

Aux urnes Citoyens ! Formez votre opinion ! Votons ! Votons ! Que cet énième gouvernement nous donne un peu de contentement ! Ceci est une version très personnelle de la Marseillaise électorale... J'ai trouvé assez juste de commencer cette analyse sur les immortels couplets revisités de l'hymne qui, il y a maintenant près de deux siècles et demi, ont sonné l'heure de la démocratie pour les peuples européens. En tout cas, c'est ce qu'on m'a appris à l'école. Car avant l'immortelle journée du 14 juillet 1789, eh bien, c'était l'Ancien Régime ! Et dans l'Ancien Régime, il n'y avait pas de démocratie ! Tout était noir, sanglant, obscur et les peuples étaient ignorants, manipulés par le clergé et asservis par les nobles. Et puis, les glorieuses révolutions anglaise, américaine et surtout française ont apporté la lumière, celle de Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot, ces grands hommes qui ont éclairé les peuples. Dès lors nous sommes passés de la barbarie à la civilisation, de l'obscurantisme à la connaissance, de l'immobilisme au progrès et de la tyrannie à la démocratie. Le mot sacré est posé ! Depuis, on a fait des révolutions, des guerres, des massacres, des génocides, des coups d'états au nom de ou pour la démocratie, à l'occidentale bien sûr. Car chacun sait qu'il n'y pas de démocratie en dehors de celle à l'occidentale : les citoyens votent pour des candidats issus de partis politiques et une fois élus et investis du suffrage universel, ces responsables politiques dirigent les affaires de l'État dans le sens de la volonté générale, exprimée dans les urnes.

Je caricature direz-vous ? Certes, je le confesse bien volontiers. Ce préambule est volontairement ironique et provocateur. Il est absurde de voir l'Ancien Régime d'une seule pièce et dénué de justice sociale. Le Moyen-Age, la Renaissance, la Réforme, les évolutions sociales, économiques et religieuses ont façonné l'Occident sur près de 1000 ans et cela bien avant les idées révolutionnaires. Mais ce qui me pose question, alors que j'ai été moi-même imprégné dès le plus jeune âge des idéaux démocratiques, c'est la question suivante : pourquoi ai-je l'impression que ça ne marche plus ? Et, plus inquiétant, pourquoi, partout où je regarde, je vois de plus en plus de personnes qui ont la même impression ? Ces personnes sont de tous sexes, origines, religions, de toutes conditions sociales ou économiques. Elles viennent de tous les milieux : politiques, artistiques, universitaires, populaires, scientifiques, etc. Nous évoquerons certaines de ces personnalités dans cette analyse. Il y en a même qui remettent en question l'efficacité d'axiomes intangibles de notre démocratie tels le suffrage universel, la légitimité des élus, le fait que les lois soient conçues dans le sens de la volonté générale ou encore le principe de l'élection même.

Sans aller jusque-là, il est indéniable que notre système démocratique est en crise. Certes, ce n'est pas la première crise et ce ne sera pas la dernière, mais celle-ci se conjugue avec les crises économique, écologique, énergétique et sociale et surtout, elle donne l'impression que les responsables politiques sont dans l'incapacité d'apporter des solutions à ces crises existentielles. Serait-il possible que notre démocratie ne soit plus le bon système pour pallier aux maux de notre société ? Il y aurait-il d'autres formes de démocraties possibles ?

# LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE : UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE ?

Il est acquis que l'Occident, Europe et Etats-Unis d'Amérique, ont l'exclusivité de la démocratie moderne. Elle a été créée en Occident et s'est répandue à partir de l'Occident. Lorsque l'on parle de la démocratie dite représentative, cela signifie au travers du système d'élections. Le terme « démocratie » vient étymologiquement du grec et signifie « souveraineté/pouvoir » (kratos) du « peuple » (demos)<sup>1</sup>. Dans le système politique démocratique, la souveraineté est aux mains du peuple. C'est un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, en théorie du moins. Au travers d'une lente évolution qui s'étale sur les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, la démocratie qui s'est affirmée en Occident est une démocratie représentative mais cela ne signifie nullement que cette démocratie représentative soit la seule démocratie possible. Au contraire, d'autres types de démocraties existent et ont même été appliquées bien avant notre archétype représentatif. Comme nous allons le voir, on parle de démocratie directe, de démocratie délibérative et également de démocratie participative. Aujourd'hui, ces autres formes de démocratie sont de plus en plus en vogue. Pourquoi ? Ne serait-ce pas parce que notre système représentatif connaît une crise grave de légitimité ?

## Une Histoire compliquée

Dans son histoire, la démocratie représentative a eu quelques ratés, c'est le moins que l'on puisse dire :

- L'élection présidentielle française de 2002 qui voit Jean-Marie Le Pen accéder au deuxième tour.
- l'élection de Georges W. Bush en 2000 aux Etats-Unis qui devient Président par le système des Grands Electeurs alors qu'il avait été battu au nombre de voix exprimées sur le plan national<sup>2</sup>.
- Les élections législatives allemandes successives entre 1929 et 1932 qui font du parti nazi le premier parti d'Allemagne et son chef, Adolf Hitler, le dirigeant du pays.

De plus, il est à noter que l'évolution démocratique des sociétés européennes fut lente et extrêmement variable. Par exemple, pendant longtemps le droit de vote n'était accordé qu'aux hommes qui payaient une certaine somme ou pouvaient attester d'une certaine richesse : le régime censitaire. Ainsi en 1830, la Grande-Bretagne que certains considèrent comme la première démocratie du monde moderne, n'accorde le droit de vote qu'à 2% de

---

<sup>1</sup> C. DESAGHER et J. DE VILLERS, *L'association de parents: lieu de démocratie et de citoyenneté ?*, Les analyses de la FAPEO, 2009.

<sup>2</sup> Aux USA, état fédéral, le président est élu par les grands électeurs. Chaque état des USA se voit attribuer un nombre de grands électeurs qui représentent le vote de l'état. Lorsqu'un candidat remporte l'état, il remporte l'ensemble des grands électeurs de cet état. Le problème est que le nombre de grands électeurs n'est pas proportionnel d'un état à l'autre. Ce qui peut mener à une situation absurde comme celle de 2000.

sa population. La plupart des pays européens en feront de même à cette époque, avec un temps de retard pour la France (1944) et la Belgique (1948). Certes, des pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les nations nordiques (Finlande, Norvège et Danemark) l'avaient fait dès avant 14-18.

Historiquement, le système représentatif a répondu au besoin de faire correspondre les idéaux démocratiques et les réalités socio-économiques dans un désir de justice sociale et de participation politique.

- Suite à la Révolution Industrielle, la complexité sociale de la société rend nécessaire la délégation de pouvoir à des représentants<sup>3</sup>.
- Le système représentatif permet de surmonter les divisions entre les intérêts divergents des différents groupes sociaux. La démocratie représentative serait donc le meilleur moyen d'assurer un consensus politique<sup>4</sup>. La Belgique et son compromis « à la belge » en sait quelque-chose.
- La représentation contribue à la formation de la volonté générale en, comme dit au point précédent, dépassant les particularités, les intérêts privés en face du bien commun.

Le système représentatif repose également sur deux concepts majeurs abstraits et difficiles à identifier :

- C'est la Nation, siège de la souveraineté, qui donne aux élus (même européens) leur légitimité. La Nation est une entité collective, unique et indivisible. Aujourd'hui, ce concept de Nation est bien mis à mal : problèmes d'appartenance, d'identité, radicalismes, communautarismes, racismes, discriminations, retour des idées réactionnaires et fascistes, etc. La Nation est-elle toujours l'entité politique sur laquelle la démocratie doit se baser ?
- Cette fameuse volonté générale qui, elle aussi, est une abstraction sans réalité tangible. De quoi s'agit-il exactement ? Qui peut l'identifier sans donner dans le populisme ou la démagogie ? Ne faut-il pas toujours se méfier de ceux qui parlent au nom du peuple ? Un fait est certain : dans nos sociétés sujettes à tant de tensions sociales, religieuses, économiques, identitaires et communautaires, il est maintenant bien difficile de distinguer la volonté générale.

---

<sup>3</sup> S. LALLEMAND, *La démocratie : une idée simple...et un problème*, Sciences Humaines, n°81, mars 1998, p. 20-27.

<sup>4</sup> Ibidem.

## Représentation et population : divorce en vue ?

La crise de légitimité et de représentativité de nos démocraties représentatives repose quant à elle sur des défauts qui sont identifiés depuis longtemps déjà mais qui semblent de plus en plus criants en ces temps d'austérité économique.

Le premier de ces défauts est incontestablement le déficit de représentativité. Le peuple ne se reconnaît plus dans son personnel politique. Il n'y a plus de réelle communication entre les électeurs et les élus. Le langage employé en politique est incompréhensible pour l'homme de la rue. Et lorsque les hommes ou femmes politiques essaient de parler au peuple, les gens ont l'impression qu'on leur fait la leçon comme si on parlait à un ado attardé. Le gouffre entre les peuples et les gouvernants s'est encore agrandi avec l'évolution de l'Union européenne qui fonctionne avec une armée de fonctionnaires, d'experts et de lobbyistes qui font les lois et qui sont à des années lumières des administrés. L'ensemble de ces réflexions doit nous amener à nous poser cette légitime question : nos représentants sont-ils représentatifs ?

À ce niveau, si l'on prend l'exemple de la France et de son Assemblée nationale qui, en théorie, est le cœur de la souveraineté populaire, plusieurs distorsions peuvent être pointées du doigt :

- Tout d'abord, il y a une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et une sous-représentation des employés et ouvriers. Ce déséquilibre est flagrant quand on compare leurs poids respectifs dans la population réelle. Il n'y avait qu'un seul ouvrier élu député en France en 2012<sup>5</sup>. Il y a donc une distorsion au niveau de l'origine sociale des élus.
- Ensuite, ce sont les populations les plus éduquées qui ont accès aux postes décisionnaires en politique car ils contrôlent mieux la complexité des problèmes<sup>6</sup>. Plus le niveau du poste est hiérarchiquement élevé et plus les cadres supérieurs sont surreprésentés. La composition de la majorité des parlements aujourd'hui conforte l'idée qu'il y a toujours quelque part un « cens caché » pour avoir accès à un mandat public<sup>7</sup>. Cela fait bien longtemps que la politique est devenue un métier avec ses professionnels issus des couches les plus qualifiées de la société. Avoir un fort capital à la fois social, économique et culturel favorise l'élection mais surtout la réélection. Certains s'étonnent de voir des fils de politiques succéder de plus en plus à leurs pères (Mato, Daerden, De Croo, Michel, Wathelet, Ducarme, etc), rien de plus logique en réalité.

---

<sup>5</sup> J.-F. FREU, *Les autres formes de la démocratie (2012-2013)*, Cours de Sciences-Politiques, Paris, 2012, p. 6

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> Idem.

- Enfin, les femmes et les minorités sont sous-représentées dans les milieux politiques en général, mais encore plus lorsque l'on atteint les sphères à haute responsabilité. Par exemple, à l'Assemblée nationale française, en 2012, il y avait 153 élues sur 577. Ce qui est pas mal me direz-vous...mais c'est encore loin de représenter les 52,6% de femmes françaises inscrites sur les listes électorales<sup>8</sup>. Bien sûr, il y a la loi sur la parité, passée dans plusieurs pays et qui fait, en partie, son effet. Le problème vient du fait qu'elle n'est pas impérative partout et lorsque ce n'est pas le cas, c'est vite la dégringolade. Pour ce qui est des populations issues de l'immigration, le pourcentage moyen de représentation est de 1,8% dans les assemblées législatives, ce qui est loin d'en refléter le pourcentage réel dans la population<sup>9</sup>.

À la lumière de ces données, on peut donc considérer que nos politiques ne sont que peu représentatifs de la Nation. Ce manque de représentativité entraîne une défiance, voire même un sentiment de trahison à l'égard des représentants. La coupure entre les élites et les électeurs de base grandit quand ils ont le sentiment qu'on ne s'occupe pas de leurs problèmes. Les chiffres les plus révélateurs de cette coupure sont ceux de l'abstention dans les pays où le vote n'est pas obligatoire. À nouveau, si l'on prend l'exemple de la France, à chaque type d'élection, l'abstention se fait de plus en plus grande<sup>10</sup> :

- Élection législatives : 25,2 % en 1958, 34,3% en 1988 et 42,78% en 2012.
- Élection présidentielles : 15,7% en 1965, 18,6% en 1988 et 20,52% en 2012.
- Élections européennes : 39,9% en 1979, 53,24% en 1999 et 56,5% en 2016.

Ces chiffres sont certes à relativiser, surtout pour un pays comme le nôtre où le vote est obligatoire mais ils interpellent tout de même car, à l'époque des nouvelles technologies et de la communication instantanée, il semblerait que la chose publique intéresse de moins en moins, surtout lorsqu'elle se situe au niveau européen. Pourtant, deux tiers des lois auxquelles nous obéissons (ou pas) ne sont pas des lois votées par notre parlement mais bien des intégrations de lois européennes.

Autre signe du désamour des électeurs pour leurs représentants, ce que les politologues appellent « la montée des extrêmes » : les victoires des partis jugés aux extrémités du spectre politique, à droite comme à gauche. Le Front National en France, le mouvement cinq étoiles de Beppe Grillo en Italie, U-Keep de Nigel Farage en Angleterre, Podemos en Espagne, Syriza en Grèce...la NVA en Belgique sont autant de ces partis, même si certains d'entre eux sont aujourd'hui considérés comme fréquentables car on a eu besoin d'eux pour former une coalition gouvernementale (suivez mon regard). Que ce soit à droite ou à gauche, la montée de ces partis dans les urnes révèle le désamour des peuples pour leurs élites

---

<sup>8</sup> J.-F. FREU, *Les autres formes de la démocratie (2012-2013)*, op.cit., p. 7.

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> *Participation et abstention aux élections*, France politique, 18/09/2014.

politiques, de plus en plus vues comme non représentatives et surtout incapables de résoudre les crises économiques à répétition depuis le début des années 80. C'est avant tout la faillite du système représentatif et de sa propre démagogie.

Souvent, ce vote des extrêmes est d'ailleurs fustigé par la classe politique gouvernante et par les médias qui répètent alors qu'il s'agit du vote de la haine, de la démagogie et de la facilité avec toujours, en toile de fond, l'affreuse leçon historique des années 30 en Allemagne et en Italie. C'est plutôt le vote de la colère et il ne suffit pas de culpabiliser ou d'infantiliser les gens en leur disant qu'ils ont mal voté pour les calmer. Le tout récent Brexit en est encore une belle illustration. Les partisans de la sortie de l'UE ne sont pas tous des réactionnaires, des fascistes, des racistes ou encore des anti-européens. Ils ont simplement constaté l'échec économique (car c'est là que cela s'est joué) cuisant des politiques européennes de ces 20 dernières années (tout comme les Allemands qui ont voté Hitler en 1929 n'étaient pas tous des nazis mais ils étaient dans une précarité désespérante). Il s'agit plus de vote de rejet que de conviction et lorsqu'un système en arrive là, il convient de le réformer. Sinon, il s'effondre.

Avant de passer aux autres formes de démocratie, mettons le dernier clou au cercueil du système représentatif en évoquant un dernier point : le contrôle des responsables et les possibilités de changements offertes par le système. Finalement, le manque de représentativité démocratique et la relative inefficacité de nos régimes occidentaux ne seraient pas si graves si les peuples avaient la possibilité réelle de contrôler les responsables et d'en changer de manière à bouger le modèle. À cela la réponse du système représentatif est évidente : le suffrage, universel ou non. On élit un-e président-e, un-e premier-e ministre, un parti et si, au bout de 4, 5, 6 ans, il/elle n'a pas donné satisfaction, eh bien, on vote pour son/sa concurrent-e. En politique, c'est ce qu'on appelle « l'alternance »<sup>11</sup> et c'est bien le seul moyen de contrôle dont les peuples disposent en démocratie représentative, le seul. Mais que faire si le responsable trahit les promesses faites pendant sa campagne électorale ? Que faire s'il privilégie l'intérêt de ses électeurs plutôt que l'intérêt général et cela dans le but évident d'être réélu ? Que faire s'il se comporte en despote et use de moyens détournés pour imposer les lois en se passant de l'avis du pouvoir législatif ? Que faire lorsqu'il est visiblement impliqué dans une affaire de malversations, quelle qu'elle soit, et que la justice ne peut l'atteindre à cause d'une immunité. Que faire ?

Vous me direz : cela n'arrive jamais... ou plutôt cela est arrivé tellement de fois et continue d'arriver si fréquemment que les gens en sont désormais blasés et n'y font même plus attention en votant car ils savent ce genre de choses inévitable. Certains me répondront que l'on ne peut pas y faire grand-chose et que c'est comme cela que cela fonctionne. Je serai d'accord avec eux s'il n'y avait pas d'autres possibilités. Mais il y en a d'autres.

---

<sup>11</sup> D. MINOT, *Démocratie participative et participation citoyenne : enjeux et conception*, 2011, p. 6.

## TROUVER D'AUTRES VOIES DÉMOCRATIQUES

Après avoir évoqué tous les défauts du système représentatif, je vous propose d'explorer d'autres pistes permettant d'instaurer une société juste et politiquement démocratique. Ces pistes ne sont pas nouvelles historiquement mais elles connaissent un regain de vigueur à cause des défaillances de la démocratie représentative.

### Nos ancêtres les Grecs ou le mythe de la démocratie directe

La démocratie directe est le système dans lequel le peuple participe activement et directement, et non via des représentants, à la création des lois<sup>12</sup>. Dans l'Antiquité, en particulier à Athènes au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, des cités ou des groupes sociaux étaient organisés en démocratie directe. Elle est considérée par beaucoup de philosophes et politologues comme la forme de démocratie la plus pure. Pour Jean-Jacques Rousseau, la démocratie ne peut être que directe pour autant qu'elle se base sur les droits naturels de l'Homme (liberté, égalité, propriété...) et sur le pacte social qui les unit<sup>13</sup>. C'est en tout cas, en théorie, la forme de démocratie qui donne le plus de pouvoir au peuple.

Elle peut s'illustrer de plusieurs manières au niveau du vote et de la délibération<sup>14</sup> :

- Les personnes votent directement à main levée sur la place publique sur telle ou telle question et ce après avoir entendu et questionné en direct les différents orateurs. C'est ainsi que les citoyens délibéraient dans l'Antiquité. Le modèle grec doit être tout de suite tempéré par le fait précis qu'il n'y avait justement que les citoyens qui votaient, ce qui réduisait considérablement le corps électoral. Les femmes, les esclaves, les étrangers (métèques) en étaient exclus. Ce type de délibération de vote direct et public se pratique actuellement dans la cité de Porto Alegre, ville emblématique du mouvement altermondialiste. Ce fut aussi le cas dans des régimes jugés parfois dictatoriaux d'Amérique latine, à savoir le Cuba de Fidel Castro ou encore le Venezuela d'Hugo Chavez.
- Les assemblées sont constituées de jurés citoyens qui discutent du pour et du contre avant de prendre des décisions. Les comités de quartiers actuels reprennent un peu la même organisation.
- Sur chaque décision politique impliquant un plus grand nombre de personnes, un référendum est organisé, tant au niveau des grandes questions de société que des

---

<sup>12</sup> Le CRISP, *Démocratie directe/démocratie représentative*, 2016, p.1.

<sup>13</sup> J.-F. FREU, *Les autres formes de la démocratie (2012-2013)*, op. cit., p 1.

<sup>14</sup> J.-C. DEVEZE, *Démocratie directe, démocratie représentative, démocratie participative : trois approches à articuler pour réinventer notre système démocratique*, 25/04/2012, p.2.

évolutions institutionnelles. La possibilité est aussi laissée à la population de prendre les devants et de proposer des référendums ou des votes sur les questions où elle estime que c'est indispensable. C'est le principe du référendum d'initiative populaire dans lequel, sous certaines conditions de forme et de nombre, il est possible de proposer un vote sur l'adoption d'une loi, l'abrogation d'une autre loi ou même sur une modification de la constitution. Le référendum d'initiative populaire existe dans plusieurs pays (Italie, USA, partiellement en France). À cela se rattache aussi la pratique des votations en Suisse.

Ces principes de vote sont très louables mais ils se heurtent malheureusement à plusieurs obstacles de taille<sup>15</sup> :

- La capacité de mobilisation des citoyens, mesurée par le taux de participation à des assemblées de citoyens, reste limitée sur le long terme et ce dans toutes les expériences connues. Et c'est bien compréhensible ! Vous voyez-vous, après votre travail et après s'être occupé de vos enfants, de la maison et de toutes vos occupations, vous rendre tard le soir dans une assemblée populaire pour y réfléchir, y parler et y délibérer ? Pas sûr. La démocratie directe demanderait donc un grand engagement citoyen.
- La manipulation possible du peuple par des orateurs habiles et démagogiques qui pourraient tourner le débat dans leur sens ou dans le sens des intérêts qu'ils représentent. On reproche notamment au référendum d'être trop sujet au populisme et à la démagogie. Le premier exemple qui peut venir en tête est bien sûr celui du Brexit où plusieurs hommes politiques partisans de la sortie n'ont pas hésité à mentir et à l'avouer par la suite. Autre exemple, en 2009, les Suisses ont voté, à 57,5% des suffrages exprimés, l'interdiction des minarets à l'appel de la droite populiste.
- La capacité et les possibilités données aux citoyens de bien comprendre tous les tenants et aboutissants de la question afin de ne pas prendre une décision tronquée ou même infondée. En principe le débat et l'argumentation doivent palier à ce problème.

Ces trois problèmes sont préoccupants certes mais constituent-ils véritablement des obstacles à l'établissement d'une démocratie directe, au moins au niveau local ? Si l'on y regarde bien, les défauts du vote direct ne sont-ils pas aussi ceux du vote représentatif ? Le taux de participation ? Nous en avons parlé en invoquant l'abstention dans le système représentatif. Quant aux dangers de la démagogie et de la sous-information de l'électeur, même à l'heure de l'information instantanée, je ne vois pas en quoi la représentation s'en tire mieux que ne le ferait la démocratie directe.

---

<sup>15</sup> J.-C. DEVEZE, *Démocratie directe, démocratie représentative, démocratie participative : trois approches à articuler pour réinventer notre système démocratique*, o. c., p.2.

En outre, certains tenants du système direct mettent en avant un autre moyen d'éviter les écueils du vote : le principe du tirage au sort. Ceux qui font les lois ne seraient plus élus par l'ensemble des citoyens mais bien tirés au sort parmi ces citoyens. L'idée n'est pas nouvelle, que du contraire. Elle remonte elle aussi à l'Antiquité athénienne. En effet, pendant 300 ans à Athènes, les législateurs étaient tirés au sort parmi les citoyens lambda (mais nous avons vu ce que voulait dire le terme « citoyen » à Athènes à l'époque).

Le tirage au sort a en effet plusieurs avantages :

- Il est le procédé qui respecte le plus le principe d'égalité et d'accessibilité à la fonction politique car il élimine les facteurs de classe sociale, et de capitaux économique, intellectuel ou culturel. Par contre, il fait fi également du mérite. On est responsable car le sort l'a décidé et non pas parce qu'on a montré des aptitudes à l'être. L'éventuelle corruption devient impossible : difficile de payer une personne dont vous ne savez pas encore qu'elle va être oui ou non au pouvoir.
- Le tirage au sort, strictement appliqué, exclut également des candidatures préalables : le fait que l'on tire dans un pool de personnes s'étant déclarées prêtes à assumer les responsabilités législatives. Car si on le faisait, on s'éloignerait de l'efficacité égalitaire du tirage au sort et on se rapprocherait à nouveau des défaillances du vote (reproduction sociale des inégalités, défense d'intérêts particuliers, corruption, professionnalisation de la fonction politique).
- Être tiré au sort, très bien, mais si on n'est pas d'accord d'être tiré au sort me direz-vous ? Eh bien ici aussi vous avez deux conceptions qui s'affrontent : certains sont partisans de la stricte application du système sans laisser la possibilité au désigné(e) de refuser et d'autres concèdent la possibilité d'un refus. Pour les orthodoxes du tirage au sort, les adeptes du système athénien, le fait d'être désigné doit être compris comme un devoir civique dont les personnes doivent se sentir honorées et investies. Cela supposerait un apprentissage civique tout autre et un sentiment du service public qui n'existe plus de nos jours.

Se pose aussi pour beaucoup la question des compétences. Comment peut-on être sûr que les personnes qui seront tirées au sort seront compétentes pour légiférer ? La réponse des partisans du tirage au sort est simple : elles se formeront. C'est vrai que cette solution peut être choquante dans notre monde où se sont les sacro-saints « experts » qui font la politique plus que les élus, mais entre les défauts du professionnel de la politique et l'ignorance relative du simple citoyen, il faut faire un choix. Pour beaucoup, choisir le citoyen, c'est accepter un risque pour en éviter 100 autres. Il est aussi vrai que la formation sur le tas du responsable tiré au sort demandera du temps. Mais les partisans du tirage au sort y voient justement une chance pour changer le rythme des décisions et privilégier des politiques à long terme plutôt que d'être en réaction et dans une perpétuelle urgence.

Un exemple récent de tentative de démocratie directe est le mouvement des Indignés qui s'est développé dans plusieurs pays au cours de ces derniers mois, notamment en Espagne.

Dans un numéro de l'Etude de 2012, « *Espagne, la main fragile des indignés* »<sup>16</sup>, la politologue Sylvie Keller, illustre la fragilité du système dans le temps. La parole étant illimitée, accessible à tous et les décisions se prenant au consensus, le processus est extrêmement long et décourageant même si un code de gestes est prévu pour approuver, refuser ou exprimer sa lassitude. Les citoyens se lassent avec le temps et partent. Or, il est difficile de faire de la démocratie sans citoyens...

En fait, on s'aperçoit vite que les principales limites imposées à la démocratie directe sont des limites pratiques et non idéologiques. Ce qui revient systématiquement, c'est son inadaptation à la grandeur d'un pays ou d'une nation : « *On ne peut aujourd'hui encore l'envisager que dans de petites structures telles une famille, une classe, une organisation de jeunes (une association de parents)...cette forme directe est évidemment plus complexe à mettre en place lorsqu'elle concerne un nombre important de personnes, car idéalement, il faut consulter tout le monde, sur toutes les matières, à un même moment*<sup>17</sup> ».

Il y a cette idée qu'un système direct ne pourrait s'appliquer avec efficacité qu'à une zone ou un nombre de citoyens très restreint. Autrement-dit, la démocratie directe est possible dans les communautés rurales, les kibboutzim, les petites coopératives mais sûrement pas à l'échelle de la Fédération Wallonie Bruxelles ou de la Belgique. Cela était peut-être vrai jusqu'il y a peu mais certains chercheurs remettent maintenant cette limitation en cause. La raison : la révolution numérique intervenue lors de ces trente dernières années. À l'époque des GAFAs (Google, Amazon, Facebook et Apple) et des autres géants de l'Internet, comment serait-il possible d'être limités par le nombre et l'espace ? Ne serait-il pas possible de créer des forums, des agoras numériques afin de débattre et de voter ?

« *Ce n'est pas tout d'accéder au média, encore faut-il pouvoir l'utiliser pour la participation démocratique. Il faut sur ce plan saluer la véritable révolution en cours...La diversité des internautes s'exprimant activement croît rapidement avec le temps. Les blogs mobilisent un public jeune (largement absent du débat traditionnel) se diversifiant rapidement vers les personnes vers les personnes d'âge plus mûr. Ils mobilisent beaucoup plus les femmes qu'aucune modalité d'expression classique...ils mobilisent bien sûr plus de personnes de milieux favorisés mais la part des ouvriers, employés, et agriculteurs est loin d'y être négligeable. Les chômeurs, dont une partie significative s'est donnée les moyens d'accéder à internet pour la recherche de l'emploi, y sont également bien représentés. Les blogs ne sont qu'un média parmi d'autres de la révolution de l'expression publique et du partage de l'information...* »<sup>18</sup>. Ainsi s'exprime en 2007, Philippe Aigrain, chercheur en informatique, militant de la libération de la propriété intellectuelle sur internet, du logiciel libre et ancien chef du secteur technique du logiciel de la Commission européenne. Apparemment, il n'a que peu été entendu par ses chefs. En effet, avec Facebook ou Twitter, les événements de toute sorte, notamment politiques,

---

<sup>16</sup> S. KELLER, *Espagne, La main fragile des indignés*, *Etudes, revue de culture contemporaine*, n°416, février 2012, p. 144 à 173.

<sup>17</sup> C. DESAGHER et J. DE VILLERS, *L'association de parents: lieu de démocratie et de citoyenneté ?* op. cit., p. 5

<sup>18</sup> P. AIGRAIN, *Livre blanc sur la démocratie participative et le débat public utilisant internet*, 2007, p. 22.

sont largement commentés et la diversité des opinions et des réflexions est incroyable. L'internet représente peut-être l'avenir de la démocratie.

## La participation : réelle alternative ou phénomène de mode ?

La participation, la consultation des citoyens et des acteurs de la société civile par les responsables politiques sont devenues une ritournelle, un leitmotiv presque usant. On a l'impression à l'heure actuelle qu'il ne peut y avoir une décision importante sans participation. Mais cette volonté des politiques d'intégrer les citoyens dans la décision est-elle réelle ? Les acteurs associatifs et représentatifs ne servent-ils pas surtout de caution aux politiques ? Et surtout, en admettant même que les décideurs sont de bonne volonté, est-ce réellement possible ? La démocratie participative est-elle réalisable ?

La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans la prise de décision<sup>19</sup>. Évoquée pour la première fois aux USA dans les années 60, la démocratie participative affirme que la prise de décision ne doit pas être réservée aux seuls élus ou experts. Elle suppose également la critique des politiques comme élite confisquant la souveraineté et propose d'y remédier par une participation active de chacun dans les processus de décision. Ainsi les citoyens sont appelés à participer à la production même des politiques publiques. Le système participatif est différent du système direct. Dans le système direct, la décision est prise par les citoyens assemblés. Dans le système participatif, la décision finale, après consultation, reste aux élus (la délégation du pouvoir existe toujours). C'est moins radical que la démocratie directe. C'est peut-être pour ça que le politique le promeut. Il s'agit plus d'une collaboration que d'une rupture... Quelques exemples sont nécessaires pour se faire un avis.

L'une des illustrations emblématiques de la démocratie participative est ce qu'on appelle le budget participatif. Ce concept a été expérimenté à Porto Alegre, au Brésil ou encore dans certaines villes européennes. L'idée est de mettre un budget à disposition des citoyens ou de permettre à ces mêmes citoyens de proposer des investissements à hauteur d'une certaine somme d'argent et ce, toujours dans le sens du bien public. Dans l'académie de Lille en France, les élèves de certains lycées disposent d'un budget qui leur est propre et qu'ils peuvent utiliser pour des actions qu'ils jugent prioritaires<sup>20</sup>. Au fond, on pourrait se dire que cela fait bien longtemps que les parents d'élèves participent à la bonne santé financière de l'enseignement belge. Par contre, contrairement aux lycéens de la ville de Lille, ils sont loin d'en avoir la légitimité démocratique. Un état de fait que nous avons déjà dénoncé et que nous continuerons à dénoncer.

---

<sup>19</sup> J.-F. FREU, *Les autres formes de la démocratie (2012-2013)*, op. cit., p. 7.

<sup>20</sup> Ibidem.

Comme dans le système direct, la participation se démarque aussi par la mise en place d'une démocratie de proximité avec des comités et des conseils de quartiers dans les grandes villes, mais dans ce cas également, ce n'est vraisemblablement possible que sur un petit territoire.

Un exemple français souvent cité est celui de la petite ville de Kingersheim en Lorraine où le maire de la localité a instauré un véritable esprit de citoyenneté active chez ses administrés. Il a mis en place des Etats-Généraux permanents de la démocratie, une maison de la citoyenneté, des conseils participatifs et un pacte civil local<sup>21</sup>. Bien sûr, encore une fois, cela se passe sur une petite zone géographique et faut-il encore que l'élue en question travaille sur le long terme... mais c'est possible. Un autre exemple est celui des Groupes d'Action Municipale (GAM) dans les années 70, là aussi en France<sup>22</sup>. Ces groupes avaient été constitués par des citoyens (apparemment prévoyants pour l'époque) qui considéraient que les partis politiques ne fournissaient pas de réponses adaptées aux réalités locales. Il s'agissait d'une tentative d'autogestion. Mais très vite, dès que l'on arrivait dans des grandes agglomérations, les GAM ont été récupérés ou instrumentalisés par les partis politiques dont le but est de se faire réélire.

Trop souvent présentée comme une solution miracle au déficit démocratique, la participation trouve vite ses limites :

- Comme on l'a vu, elle n'est pas appliquée lorsqu'il s'agit de sujets touchant aux intérêts supérieurs de l'Etat. Imaginez demain qu'il y ait des groupes participatifs de citoyens sur la sortie du nucléaire civil en Belgique ! Elle reste limitée au local.
- Deuxièmement, elle est fort sujette à la récupération politique des partis puisque ceux-ci sont les décideurs en dernier ressort, contrairement à la démocratie directe.
- A un niveau structurel et national, c'est vrai qu'elle implique des procédures compliquées mais ici aussi, n'y a-t-il pas moyen de contourner ces problèmes grâce au Net ?
- Bien sûr, elle est sujette au populisme et à la démagogie mais pas plus que le système représentatif. Et même moins je dirais : préférez-vous avoir un démagogue qui vous parle au travers d'un poste de télévision ou d'un écran d'ordinateur, entouré de toute la pompe politique ou préférez-vous l'avoir en face de vous, face à face ?
- Elle peut souffrir d'un trop plein d'ouverture justement. Un projet significatif peut se retrouver bloqué par une poignée de factieux car, par souci de démocratie et de

---

<sup>21</sup> J.-C. DEVEZE, *Démocratie directe, démocratie représentative, démocratie participative : trois approches à articuler pour réinventer notre système démocratique*, op. cit., p. 3.

<sup>22</sup> Idem.

consensus, on ne peut passer outre. Autrement-dit, trop de participation tuerait la participation.

- Le principal obstacle est par contre celui de la culture citoyenne de la participation. Il faut que les membres de la société soient capables de débattre, d'argumenter, de distinguer l'intérêt général et mieux que ça, aient envie de le faire ! Cela passe donc par une totale refonte de l'éducation, de l'apprentissage et de l'enseignement dans notre société. Et ça, on en est encore très loin... C'est pourtant la condition sine qua non à la participation de tous.

Le monde de l'enseignement est donc la base de toute tentative de réforme démocratique mais, même avec de la bonne volonté, il n'est pas facile de rassembler les gens autour de l'intérêt général ou de passer au-dessus du jeu politique classique.

Le premier exemple touche la FAPEO au premier chef : il s'agit de la participation des parents d'élèves d'une école fondamentale de Paris au budget participatif de la Commune<sup>23</sup>. En effet, la ville de Paris consacre 5% de son budget d'investissement au participatif, c'est-à-dire que sur une somme d'argent d'à peu près 75 millions d'euros (eh oui, ils sont riches à Paris), les citoyens sont libres de proposer des projets. Il y a une sélection faite par la commune puis les projets acceptés sont soumis au vote des Parisiens.

C'est ainsi que les parents de cette petite école du XIV<sup>e</sup> arrondissement entendent proposer la rénovation du réfectoire de l'école où l'insonorisation est totalement insuffisante. Jusque-là, rien de très problématique. « *Ils voulaient des projets, on leur en a donné ! On a essayé de mobiliser un maximum de parents et d'élèves pour pousser le projet* »<sup>24</sup>. Bravo ! serait-on tenté de dire mais lorsque les journalistes se tournent vers la directrice et les enseignants, le discours est différent car, outre le réfectoire, les parents ont également introduit la construction d'un garage à trottinettes. « *J'ai été envahie depuis quelques années, seul le plan vigipirate a permis d'interdire ces engins dans l'école depuis quelques mois. Dépenser de l'argent public pour ça, je trouve cela immoral* »<sup>25</sup>. Et pour ce qui est de l'insonorisation du réfectoire, la direction partage l'opinion des parents mais récuse la méthode. Pour elle, cette demande doit être traitée par l'autorité compétente plutôt que d'être soumise au vote de tous les Parisiens. « *Je suis dans un quartier aisé, bobo. Ces propositions dans le budget participatif vont introduire des injustices par rapport à d'autres écoles où les parents n'ont pas les moyens de se mobiliser* »<sup>26</sup>.

L'argument nous est bien connu à la FAPEO. Pointer l'inégalité devant la mobilisation pour justifier un nivellement par le bas, nous répondons à ce genre de raisonnement de façon très claire : le vrai problème n'est pas l'inégalité créée par des parents mobilisés, la vraie

---

<sup>23</sup> E. BROUZE et R. PRUDENT, *À Paris, le budget participatif et le lobby des parents d'élèves bobos*, dans *rue 89*, 35/09/2015, p. 1.

<sup>24</sup> Ibidem, p.2.

<sup>25</sup> Ibidem, p. 3

<sup>26</sup> Idem.

inégalité se trouve dans le fait que les possibilités et les conditions de mobilisation ne sont pas partout égales.

Mais l'opposition des professeurs par rapport à la logique participative du budget est d'un autre ordre que celui de la direction : ils pointent des défauts plus insidieux de la méthode. La compétition au projet dans le budget entraînerait de la concurrence entre les différents citoyens ou associations, notamment « *nos parents mobilisés* ». Ceux-ci se transforment en lobby voulant décrocher un appel d'offres pour des marchés publics. Nous ne sommes plus alors dans la citoyenneté mais bien dans l'entreprise : le lobbying, l'interpellation des politiques, la concurrence et l'inégalité devant la démarche citoyenne. On peut aussi et surtout s'étonner que des tâches (rénovation des locaux par exemple) soit prise en compte dans un budget participatif. N'est-ce pas la stricte obligation des pouvoirs publics ? Pourquoi demander aux citoyens de participer ?

De plus l'article précise que les propositions de projets sont déposées de façon anonyme. Autre exemple, un projet de réparation de 37 toilettes scolaires a été déposé. La mairie n'a que le pseudo et l'adresse mail du citoyen en question pour un projet de plus de 2 millions d'euros<sup>27</sup>. En outre, la présélection des projets se fait selon les critères de la commune et l'un de ces critères est que le projet ne peut comporter que des dépenses d'investissement et non des dépenses de fonctionnement, donc rien de structurel sur le long terme. Cela reste du « one shot ». Donc, contrairement à la démocratie directe, le système n'a pas accès au législatif. Proposer oui, légiférer, non !

Autrement-dit, dans la plupart des cas, la participation est très bien vue par le politique pour autant que cela suive son agenda. On peut se rappeler le vote français négatif par référendum au traité constitutionnel européen de 2005. Les Français avaient voté « non » et pourtant le traité est passé par voie parlementaire. Ce genre de dénis de démocratie, nous le vivons quasiment au quotidien à notre petite échelle. Les associations de parents, pour prendre un exemple tout à fait au hasard, ont parfois bien du mal à comprendre les décisions intransigeantes des pouvoirs organisateurs. La participation a donc ses limites, plus ou moins acceptables.

---

<sup>27</sup> E. BROUZE et R. PRUDENT, *A Paris, le budget participatif et le lobby des parents d'élèves bobos*, op. cit., p. 4.

## CONCLUSION

Alors, d'après vous, doit-on changer de démocratie ? Le système représentatif semble avoir vécu et ne peut plus être efficace pour affronter les défis du futur. Les élus ont considérablement perdu en légitimité et même le suffrage universel a perdu de sa substance. Il est manipulé, détourné et ses résultats peuvent être remis en question par des arrangements ou des vices politiques. La professionnalisation de la classe politique depuis plus de deux siècles de démocratie représentative a non seulement rendu le système stérile et otage d'intérêts privés (au détriment de l'intérêt général), mais en plus il a entraîné la pire chose qu'il puisse arriver dans une société démocratique : la perte de confiance et le désamour entre les citoyens et les élus. Sans cette confiance dans les institutions, aucun système démocratique ne peut longtemps perdurer.

La démocratie participative a le vent en poupe. De plus en plus de gouvernements en font leur credo en organisant des budgets participatifs, des consultations, des groupes de travail, des débats, etc. Sans vouloir diminuer ses tentatives de combler le gouffre qui s'est creusé entre le politique et les citoyens, la participation sert souvent d'alibi démocratique et en outre, ne donne pas aux citoyens de réel pouvoir sur les décisions structurelles et législatives puisque celui-ci reste entre les mains des professionnels de la politique. La démocratie participative complète la démocratie représentative mais elle a ses limites comme nous l'avons vu.

La démocratie directe a l'avantage de refonder le modèle démocratique avec des lois, des Constitutions et un partage des pouvoirs fixés et votés par les citoyens, pourquoi pas tirés au sort ? Le concept du tirage au sort est le plus égalitaire et implique une culture citoyenne bien plus profonde et engagée. Et c'est là que se trouve le réel fondement de la révolution démocratique qui est nécessaire à notre société : l'enseignement de la citoyenneté et de l'engagement au service de l'intérêt général. Il est fort probable que les gens ne soient pas encore prêts pour cette révolution. Chacun est bien trop occupé à sa propre vie. Peut-être que les crises sociétales qui s'amplifient chaque jour nous forceront malgré nous à devenir adultes, à reprendre les responsabilités politiques que nous avons oubliées. Peut-être que cela se fera avant tout sur des petites entités, comme pratiquement toutes les expériences de démocratie directe de l'Histoire (quoique l'Islande a prouvé que c'était possible à l'échelle d'un pays en rédigeant une nouvelle Constitution après la crise bancaire de 2008) ? Peut-être que ces changements entraîneront de la violence, mais si notre démocratie veut perdurer dans l'avenir, cela paraît non seulement souhaitable mais même inévitable.

## BIBLIOGRAPHIE

- S. LALLEMAND, *La démocratie: une idée simple...et un problème*, Sciences Humaines, n°81, mars 1998.
- C. DESAGHER et J. DE VILLERS, *L'association de parents: lieu de démocratie et de citoyenneté?* Les analyses de la FAPEO, 2009.
- J.-F. FREU, *Les autres formes de la démocratie (2012-2013)*, Cours de Sciences-Politiques, Paris, 2012.
- D. MINOT, *Démocratie participative et participation citoyenne : enjeux et conception*, 2011.
- Le CRISP, *Démocratie directe/démocratie représentative*, 2016, [www.vocabulairepolitique.be/democratie-directe-democratie-representative/](http://www.vocabulairepolitique.be/democratie-directe-democratie-representative/), consulté le 1/05/16.
- J.-C. DEVEZE, *Démocratie directe, démocratie représentative, démocratie participative : trois approches à articuler pour réinventer notre système démocratique*, 25/04/2012, [www.democratie-spiritualite.org/Democratie-directe-democratie-representative-democratie.html](http://www.democratie-spiritualite.org/Democratie-directe-democratie-representative-democratie.html), consulté le 2/05/16
- S. KELLER, *Espagne, La main fragile des indignés*, dans *Etudes, revue de culture contemporaine*, n°416, février 2012.
- P. AIGRAIN, *Livre blanc sur la démocratie participative et le débat public utilisant internet*, 2007.
- E. BROUZE et R. PRUDENT, *À Paris, le budget participatif et le lobby des parents d'élèves bobos*, dans *rue 89*, 35/09/2015, [rue89.nouvelobs.com/2015/09/25/les-wc-ecoles-ont-ils-place-budget-participatif-261364](http://rue89.nouvelobs.com/2015/09/25/les-wc-ecoles-ont-ils-place-budget-participatif-261364), consulté le 2/05/16.
- A. BOUVIER, *Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative*, *Revue européenne des sciences sociales*, Paris, CNRS, 2007.
- B. NAVEAU et A.-S. REYNDERS, *L'autogestion à l'école pour construire la démocratie de demain, clés pour comprendre*, dans *Le journal Terre*, n°140, 2013.
- F. DEGUEN, *En famille, c'est la démocratie participative !* dans *Le Parisien*, 26/02/2016.
- C. LEPRINCE, *De 1791 à "Nuit debout", une brève histoire du mot "démocratie participative"*, 12/04/2016.
- A. PRESVOT, *Étienne Chouard : « Un citoyen doit participer à l'écriture du droit auquel il consent d'obéir »*, 05/05/2016.

- E. VIGOUREUX, *Le trouble Monsieur Chouard, le Nouvel Obs*, 04/12/2014.
- M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER, *Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation*, 2011.
- Y. SINTOMER, *Tirage au sort et démocratie délibérative. Une piste pour renouveler la politique au XXIe siècle ?* 05/06/2012.
- S. CANASSE, *Démocratie sanitaire : pour une démocratie participative*, 2008.
- J. LE GAL et C. CHABRUN, *Enfants et adultes, construisons ensemble la démocratie participative dans la ville, à l'école...*, 2011.
- H. LANDEMORE, *La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ?*, le 7/03/2008.